



Cheminée de barbecue à hauteur de terrasse

Par **cbt**, le **05/08/2009** à **15:53**

Bonjour, rn Mon voisin vient de construire un barbecue solide de moins de 2m² au sol, avec une cheminée de 4m de haut (50cm au dessus du mur qui nous sépare) à hauteur de ma terrasse et à une distance inférieure à 2m, à hauteur de la terrasse de ma locataire (nos 2 terrasses sont contigues) et à une distance inférieure à 1m de cette dite terrasse (porte-fenêtre de la chambre d'enfant à 1m50). le service d'urbanisme de la mairie et l'architecte des bâtiments de France (monument classé à moins de 500m) nous disent qu'il n'y a aucune loi, le barbecue faisant moins de 2m² au sol ! Devons-nous nous laisser enfumer ainsi que notre locataire et sa petite fille sans rien dire ?